

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 JUIN 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, KELLER, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Jean CASABONNE	à	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Cédric LAPRUN	à	Bernard UTHURRY
	Dominique FOIX	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Aurélien GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

<u>Suppléants</u> :	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Christine CABON	suppléante de	Aimé SOUMET

Excusés : Joseph LEES, Anne VOELTZEL, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUERY

RAPPORT N° 150623-16-PAH-

CIAP : CONVENTION DE PARTENARIAT CCPO/EDF

Mme JAUBERT-BATAILLE indique que la CCPO et EDF entretiennent des relations étroites et privilégiées dans le cadre de l'ouverture de leurs centres d'interprétation respectifs : Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine pour la CCPO et Centre d'Interprétation du Patrimoine Hydraulique pour EDF.

Il est ainsi prévu la prise en charge de l'animation du CIPH par un de nos agents pendant la période estivale, moyennant une prise en charge de 50% du coût de sa rémunération de la part d'EDF.

Pour permettre notamment le déplacement de l'agent et valoriser ce partenariat, EDF a proposé à la CCPO de mettre à sa disposition, par convention, un véhicule électrique pendant 3 mois (Juillet, Août et Septembre) ; La CCPO avancerait les frais de location (3 400 € + 200 € d'autocollants), EDF procéderait ensuite au remboursement.

Les crédits sont intégrés à la DM n° 1.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec EDF pour la mise à disposition d'un véhicule électrique.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 juin 2015

Suivent les signatures

Affiché le 03.07.15



Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU
Le - 3 JUIL. 2015
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE